

# Organisation des sorties

## **Comment s'inscrire pour une sortie:**

1°) Consultez le programme à partir de la page d'accueil du site WEB, soit :

- Dans la partie « Programme des activités »;
- Via l'agenda de la page d'accueil;
- En cliquant sur le bouton « **Inscription aux sorties** ».

2°) Pour s'inscrire, voir le tuto « **Tuto inscription aux sorties pour les adhérents** » disponible dans la page des FAQ du site.

Vous pouvez contacter l'encadrant responsable de la sortie par mail. Les contacts des encadrants sont dans le document « **Liste des encadrants** » disponible sur le site WEB onglet « **Activités et sorties** ».

**Nota pour les membres d'un autre CAF :** S'inscrire par mail à l'encadrant concerné en indiquant votre n° de la licence et votre nom. Cette inscription est non prioritaire vis à vis des membres du CAF SLV. Après vérification sur le fichier de la FFCAM par le responsable de l'activité elle devra impérativement être validée par l'encadrant concerné par mail ou téléphone au demandeur.

**Nota pour les cartes découvertes :** Alpinisme : Pas de cartes découvertes. Pour les autres activités, prendre contact avec l'encadrant en charge de la sortie qui établira la carte découverte.

## **Préalables :**

Les cotations et niveaux techniques des sorties (colonne « Niveau » des programmes) sont explicités dans les règlements intérieurs de chaque activité : onglet « **Activités / Les activités du CAF SLV** ». Ou en cliquant sur les liens suivants pour :

[la randonnée](#), [l'escalade](#), [l'Alpinisme](#), [la marche nordique](#), [le ski de randonnée](#), [les raquettes](#) et [le canyon](#).

### **Ski de randonnée**

Un mini séjour est organisé en début de saison. Il permet aux nouveaux adhérents d'acquérir les bases de la pratique de ce sport, des notions sur la sécurité et la nivologie ainsi que l'utilisation de l'équipement de sécurité obligatoire (DVA, Sonde, Pelle). C'est une étape importante dans l'apprentissage d'un skieur de randonnée, qui permet de mieux connaître les autres pratiquants ainsi que les initiateurs, et aux encadrants d'évaluer les nouveaux adhérents (débutants ou expérimentés) avant de s'engager dans ces sorties.

### **Alpinisme**

Des sorties découvertes sont organisées en falaise, encadrées par la section escalade. C'est un point de passage obligé, qui permet aux encadrants d'évaluer les nouveaux adhérents (débutants ou expérimentés) avant de s'engager dans ces sorties d'alpinisme.

### **Randonnées alpines**

Ces sorties se pratiquent sur des itinéraires de montagne, en condition estivale, pouvant être hors sentier et présenter des passages plus ou moins longs, nécessitant l'utilisation de la corde, parfois du piolet et des crampons et éventuellement les techniques de progression et encordement. Cette activité recouvre également la randonnée ou les raids sur glacier en période estivale. Les itinéraires ne dépassant pas la cotation Facile (F norme UIAA)..

Des sorties d'initiations ou de découverte sont organisées et peuvent être un prérequis avant de s'engager dans ces sorties.

### **Raquettes**

Deux jours d'initiation sont organisés en début la saison et permettent aux nouveaux adhérents d'acquérir les bases de la pratique de ce sport, des notions sur la sécurité et la nivologie ainsi que l'utilisation de l'équipement de sécurité obligatoire (DVA, Sonde, Pelle). C'est un point de passage conseillé, qui permet aux encadrants d'évaluer les nouveaux adhérents (débutants ou expérimentés) avant de s'engager dans ces sorties.

Pas de préalable pour Randonnée Montagne, Randonnée Velours, Marche Nordique, Escalade et Canyoning.

## **Photos des sorties :**

Une sélection des photos prises par les participants lors d'une sortie est regroupée dans un album publié sur le site Internet du club.

Pour respecter **le droit à l'image** de chacun, les participants qui ne souhaitent pas apparaître dans les photos du club doivent le signaler à l'encadrant de la sortie, qui veillera à ce que les photos de l'intéressé ne figurent pas dans l'album.

# Organisation des sorties

## **Frais de covoiturage :**

Pour les déplacements, afin de limiter notre impact environnemental, mais aussi pour la convivialité de nos sorties, **la pratique du covoiturage est recommandée.**

Le Club n'est pas responsable du covoiturage, qui s'effectue sous la responsabilité de chaque conducteur, mais propose une règle de calcul et de partage équitable des frais.

Il ne s'agit pas de s'ingérer et d'imposer une règle au sein d'un groupe de camarades qui sortent régulièrement ensemble, notamment en semaine ou hors club. Dans les autres cas, si vous ne prenez pas votre véhicule, une participation aux frais de covoiturage vous sera demandée. Cette participation sera reversée aux conducteurs qui font l'effort de prendre leur véhicule. Le calcul de cette participation est laissé à la discrétion du responsable de la sortie ou des propriétaires des voitures.

**La règle commune de répartition proposée par le Club est la suivante :** le partage des frais par véhicule entre tous les participants, y compris les conducteurs et les encadrants, est calculé selon un barème kilométrique fixé à compter du 01 octobre 2024 à :

- **0,25 € / km** pour les trajets jusqu'à 300 km (A/R)
- **0,20 € / km** pour les trajets supérieurs à 300 km

Ce tarif inclut les frais d'essence, l'usure et l'assurance du véhicule mais pas les péages qui sont à rajouter.

Il est conseillé de mutualiser les frais sur l'ensemble des véhicules afin qu'il n'y ait pas de différence entre les coûts de transport payés par les participants à une même sortie.

Formules valable uniquement si tous les véhicules partent du même lieu.

**Coût du véhicule = (Nb de km A/R x 0,25 €) + péage)**

**Part individuelle = Coût du véhicule x Nb de Véhicules / Nb de participants**

La part individuelle est répartie équitablement quelque soit le nombre de véhicules et de participants.

Pratiquement, il sera fait un pot de l'ensemble des parts individuelles. Ce pot sera ensuite réparti équitablement entre les conducteurs.

### **Exemple 1:**

*Pour : 2 véhicules - 9 participants - 140 km aller/retour - 8 € de péage par véhicule*

*Coût du véhicule = ( (140 x 0,25) + 8 ) = 43 €.*

*Part individuelle = 43 € x 2 / 9 = 9,55 €*

Valeurs qui seront bien sûr intelligemment arrondies.

### **Exemple 2 (SLV - Pelvoux via St Maximin) :**

*Pour : 2 véhicules - 7 participants - 720 km aller/retour - 46,8 € de péage par véhicule*

*Coût du véhicule = ( (720 x 0,20) + 46,8 ) = 190,80 €.*

*Part individuelle = 190,80 € x 2 / 7 = 54,51 €*

**Pour une gestion plus simple :** Le coût du véhicule pourra être estimé et communiqué avant le départ.

Le coût d'un véhicule est : (Nb km A/R x 0,25 €) + péage

La part individuelle sera calculée en fonction du nombre de véhicules et de participants :

**Part individuelle = Coût du véhicule x Nb de véhicules / Nb participants**

Soit dans l'exemple 1 :

*Coût du véhicule = (140 x 0,25) + 8 = 43 € (montant annoncé avant le départ)*

*Le calcul de la part individuelle est fait en fonction du nombre de véhicule et de personne le jour de la sortie :*

*Part individuelle = 43 x 2 / 9 = 9,55 € arrondi à 9 €.*

*Le pot sera de 9 € x 9 = 81 € et donc il revient 81 € / 2 = 40,5 € par conducteur, ce qui correspond bien au coût annoncé par véhicule en tenant compte de l'arrondi.*

Chacun devra veiller à avoir de la monnaie pour faciliter l'appoint.

=====000=====